

Gatineau, le 23 Avril 2025

ADDENDA M-004

À L'ATTENTION DE TOUS LES SOUMISSIONNAIRES

OBJET: Appel d'offres CISSSO-2526-004-C REMPLACEMENT UNITE DE REFROIDISSEMENT -
CHSLD DU PONTIAC

Mesdames,
Messieurs,

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de l'appel d'offres no CISSSO-2526-004-C et doit être lu conjointement avec les documents initiaux. Il a préséance en cas de contradiction.

Les SOUMISSIONNAIRES sont priés de tenir compte des modifications suivante dans le document d'appel d'offres :

- Devis_Mécanique & Électrique_AS RP (WSP)

L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS EST REPOUSSÉE AU

VENDREDI 16 MAI 2025 avant 11h00

Adresse : 85 rue Bellehumeur, suite 301, Gatineau (Québec) J8T 8B7
Veuillez diriger toute question en lien avec l'appel d'offres directement vers moi.
Cordialement,



Nadjib LOUNICI
Agent d'approvisionnement
819-966-6100 poste 332314
nadjib.lounici@ssss.gouv.qc.ca

Les entreprises intéressées pourront formuler une plainte directement à l'AMP, au plus tard deux jours avant votre nouvelle date limite de réception des offres, uniquement sur le contenu des addenda.

<https://www.amp.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/plaintes/formulaire-plainte-adressee-a-organisme-public-20190712.pdf>

ADD No. :	M-004	PROJET :	CHSLD du Pontiac - Ajout d'un système de refroidissement
------------------	--------------	-----------------	--

DISCIPLINE :	MÉCANIQUE	CLIENT :	CISSS de l'Outaouais
DATE :	2025-04-23	ARCHITECTE :	n/a
NO PROJET CLIENT :	CISSSO-2526-004-C	DOSSIER WSP :	CA0047439.3887

DOCUMENTS JOINTS		NB DE PAGES : (addenda et pièces jointes)	2
-------------------------	--	---	---

Les soumissionnaires doivent prendre connaissance des précisions, additions ou modifications indiquées dans le présent addenda, lequel fait partie intégrante des documents d'appels d'offres. Ils devront en tenir compte lors de la préparation de leur soumission. Les soumissionnaires sont assujettis aux exigences et aux directives mentionnées au devis de l'architecte.

PRÉPARÉ PAR :	
François Patry, ing.	
ASSISTÉ DE :	
Sylvain Fournier, techn,	

DESCRIPTION DES CHANGEMENTS

A. RÉGULATION
A.1. DEVIS – Section 25 00 01

A.1.1. À l'article 1.5.4, ajouter les deux (2) représentants suivants :

- ProKontrol
Keven Tremblay
T- 450-338-0526
C-514-717-9384
- Cobalt contrôle électrique
Francois Comptois
T-819-962-0563

B. PLANS
B.1. PLAN M-004

B.1.1. En lien avec la nouvelle base de propreté, ajouter à la note-8 pour les travaux suivants :

- .1 Tout le pourtour de la nouvelle base de béton en chanfrein.
- .2 L'entrepreneur général devra prévoir le peinturage de la nouvelle base de propreté en béton :
 - Appliquer une (1) couche de peinture émulsion acrylique, sans COV et sans odeur, tel que Sierra Griptec, ou produit équivalent.

ADD No. :	M-004	PROJET :	CHSLD du Pontiac - Ajout d'un système de refroidissement
-----------	-------	----------	--

- Appliquer deux (2) couches de peinture d'émail uréthane acrylique à un (1) seul composant satiné, sans COV et sans odeur, tel que Sierra Beyond, ou produit équivalent.
- Base de propreté de couleur grise ayant tous les chanfreins de couleur jaune. Coordonner avec les couleurs présentes dans la salle mécanique.

FIN DE L'ADDENDA